

Communiqué du vendredi 27 mars 2020

Les écologistes demandent le maintien à Lille des marchés alimentaires de plein air

Soucieux de l'égalité d'accès à une alimentation saine et peu coûteuse pour tous les Lillois quel que soit leur quartier mais aussi de la fragilité des petits producteurs locaux, des commerçants et artisans indépendants, nous demandons au Maire de Lille le maintien des marchés alimentaires lillois chaque fois que cela est possible.

Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 permet, en effet, aux maires de demander des dérogations au Préfet pour le maintien de certains marchés alimentaires en milieu ouvert.

Suite au refus du Préfet des Hauts de France d'accorder jusqu'ici des dérogations sur le territoire métropolitain, nous attirons son attention sur le fait que 40% des ménages lillois ne possèdent pas de voiture, et qu'en périphérie les rocade sont des coupures dans les déplacements des publics précaires.

Les marchés de producteurs doivent être maintenus pour garantir une meilleure alimentation des lillois.e.s, la survie des paysans, le maintien de ces circuits d'approvisionnement de proximité.

Jusqu'à ce mardi 24 mars, grâce à l'implication des agents de la Ville et des commerçants, les mesures de distanciation mises en place avaient prouvé leur efficacité. La disparition des produits non-alimentaires avait libéré l'espace permettant l'éloignement plus important des étals et des clients.

Notre ville a un rôle essentiel à jouer en matière de solidarité et de sécurité alimentaire en veillant à ce que l'accès, et les dépenses pour l'alimentation n'augmentent pas en raison du Covid19. Nous pensons également aux Lillois.e.s qui estiment moins dangereux de se rendre à un marché de plein air que dans une grande surface.

Nous souhaitons enfin exprimer nos inquiétudes vis-à-vis de cette distorsion de concurrence aux dépens des petits producteurs locaux qui entrent dans une période cruciale pour l'avenir de leur activité (récolte pour les producteurs de fruits rouges, semis pour les maraîchers...)

Le Maire de Lille peut s'engager pour l'agriculture locale et doit demander des dérogations au Préfet pour le maintien des marchés alimentaires de première nécessité.

Cette mesure doit s'accompagner :

- Du maintien des marchés de taille modérée ou maîtrisée
- Du respect des conditions de distanciation respectées comparables à celles des grandes surfaces
- Si nécessaire, de la mise en place d'une modulation plus active de la fréquentation par un décomptage des clients sur un périmètre donné
- De la garantie d'accès à une source indispensable et non substituée (compte tenu de l'offre existante) d'alimentation pour les populations des quartiers

Julie Nicolas et Maroin Dandachi, co-secrétaires du groupe local EELV de Lille-Lomme-Hellemmes

Dominique Plancke, porte-parole

Stéphane Baly, Président du groupe des élu.e.s écologistes de la Ville de Lille